

# Cessez-le feu immédiat !



Le Conseil de sécurité de l'ONU a enfin adopté une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

Il aura fallu plus de 32 000 morts et plus de 10 000 disparus sous les décombres, dont 70% de femmes et d'enfants, deux millions de personnes déplacées de force, la bande de Gaza en ruine, la population soumise à la famine et privée de soins, il aura fallu presque 6 mois d'horreur absolue pour qu'enfin les États-Unis ne mettent plus leur veto à ce cessez-le-feu attendu avec tant d'espoir par une population qui n'en peut plus. Il faut que cesse « ce cauchemar sans fin » déclarait il y a deux jours Antonio Guterres, à la porte de Rafah.

À noter que les États-Unis n'en ont pas pour autant décidé de cesser d'armer Israël, ce qui relève d'une belle hypocrisie.

La résolution exige un cessez-le-feu immédiat pour le mois de ramadan, respecté par toutes les parties, conduisant à un cessez-le-feu durable : l'exigence est bien celle d'un cessez-le-feu durable.

La résolution exige également la libération immédiate et inconditionnelle des otages et demande aux deux parties de respecter leurs obligations envers les personnes qu'elles détiennent. Cela concerne les otages mais bien évidemment les milliers de prisonniers politiques palestiniens détenus en violation de toutes les règles du droit international et victimes d'exactions d'une extrême gravité dont Israël devra rendre compte.

La réponse d'Israël ne s'est pas fait attendre : « Nous ne cesserons pas le feu ! » a déclaré immédiatement le ministre des Affaires étrangères israélien. Ne cachant pas sa colère, Netanyahu a annulé une délégation qui devait se rendre aux États-Unis pour discuter de l'opération terrestre à

Rafah. Opération terrestre toujours à l'ordre du jour à l'évidence : Israël s'enkyste dans sa logique de génocide et de nettoyage ethnique et n'entend toujours pas respecter ses obligations. Israël continue de bombarder la population civile dans toute la bande de Gaza avec les dizaines de morts heures après heures.

Le Hamas de son côté, a publié une déclaration saluant l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, affirmant qu'il « est prêt à procéder à des échanges immédiats de prisonniers des deux côtés ».

Cette résolution doit maintenant se traduire dans les actes. Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sont contraignantes, les États se doivent de les appliquer, Israël n'en n'est pas exonéré. Pourtant il continue de provoquer ses « amis » et à violer le droit comme on a pu le voir ce 22 mars avec la confiscation de 800 hectares de terres palestiniennes dans la vallée du Jourdain.

Chacun le sait, sans contrainte, Israël ne respectera pas cette résolution, pas plus que les précédentes. Les États doivent passer aux actes ! Embargo diplomatique, militaire et économique, suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Les sanctions, c'est maintenant ! Il est plus que temps également d'appliquer le droit en interdisant les produits des colonies dans nos magasins !

Nous invitons la France et les pays de l'Union européenne à répondre à l'appel du président colombien qui invite les nations du monde à rompre les relations diplomatiques avec Israël s'il ne respecte pas le cessez-le-feu exigé par le Conseil de sécurité des Nations unies. Israël ayant annoncé que non seulement il n'appliquerait pas la résolution mais qu'il continuerait le génocide à Gaza, la France doit convoquer l'ambassadeur d'Israël et rappeler son ambassadeur actuellement en poste en Israël.

*Le Bureau National de l'AFPS, le 26 mars 2024*

*Photo : Riyadh Mansour, observateur permanent de l'Etat de Palestine aux Nations unies, et délégués, après l'adoption de la résolution 2728, le 25 mars 2024 © UN Photo/Loey Felipe/UN71031378*